

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016

GD/CJ n° 2016/ 04

Objet de la délibération :

Convention de mise à disposition de service pour l'organisation de la pause méridienne au sein des écoles la Chevalerie à Droue sur Drouette

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 03

Votants : 28

Date de la convocation :
6/12/2016

L'an deux mille seize, le 12 décembre 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER - Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD (arrivé à 20h48) - Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL (arrivée à 20h49), Eric ROYNEL.

Absents Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir F. RAMOND
Cendrine CHERGUI, pouvoir B. BONVIN

Absents :

Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame BONVIN, Adjointe à la vie scolaire informe ses collègues que la présente convention a pour objet, conformément à l'article L 5211-4-1 II du CGCT, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains des services de la communauté de communes du Val Drouette **au profit des communes d'Epéron et de Droue sur Drouette**, membres de la communauté de communes, dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice de la compétence des communes en matière d'organisation de la pause méridienne.

A l'exception de Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, qui s'abstiennent, le conseil municipal autorise B. BONVIN à signer ladite convention à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée de trois ans.

FAIT ET DELIBERE A Epéron, 12 décembre 2016

Le Maire,

F. RAMOND:

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du 26/12/2016 et publié le 26/12/2016

